

**A**  
**Monsieur le Président de la**  
**Chambre d'Instruction de la CRIEF.**  
Conakry.

**Monsieur le Président,**

**Objet : Observations sur les documents relatifs à l'AGO / CCIA-G**  
**Prévue pour les 17 et 18 Décembre 2024.**

**Monsieur le Président,**

Nous avons l'honneur de venir par la présente, vous soumettre encore nos préoccupations concernant les dysfonctionnements graves et la mauvaise gestion constatés à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée. (CCIA-G).

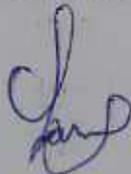
**I- Rappel des dysfonctionnements graves et mauvaise gestion sur l'exercice clos 2023 de la CCIA-G.**

**A- Dysfonctionnements graves :**

- Absence de Plan Stratégique et de Manuel de Procédure ;
- Non-respect du calendrier et du délai de tenue des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) ;
- Non-respect des résolutions de l'AGO ;
- Non présentation des PV des AGO précédentes ;
- Absence des rapports du Commissaire aux comptes et de la Cour des comptes ;
- Non fonctionnement des Commissions Techniques ;
- La non validation du budget 2023 par l'AGO.

**B- Mauvaise gestion :**

Nous vous rappelons que suite aux démarches infructueuses effectuées auprès du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME, (Pièce N°1) nous vous avons saisi le 16 Mai 2024 de la plainte N°041/ TZ/24 formulée



par Me **Togba ZEBELEMOU**, avocat à la Cour (Pièce N°2) pour des faits de détournement de deniers publics, corruption, abus d'autorité, conflit d'intérêts, etc....

Après vérifications et examens par votre Chambre, les sieurs **Mamadou BALDE**, **Abdourahamane KABA** et **Ousmane DIALLO**, respectivement, Président, Trésorier Principal et Trésorier Adjoint de la CCIA-G, ont été inculpés pour des infractions ci-après : « **détournement de deniers publics, corruption d'agents publics, abus de fonction et atteinte d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics, les concessions et délégations de services publics** ». (Voir les Ordonnances 105 et 113 du 11 et du 24 Juin 2024 de votre Chambre) (Pièce N°3). La gravité des faits repose sur les montants incriminés qui s'élèvent à plus 6 milliards de Francs Guinéens aux préjudices de l'Etat guinéen et de certains particuliers.

En plus, vous aviez initié l'audit au niveau de la CCIA-G dont les conclusions ne nous ont jamais été transmises.

## **II- Observations sur les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour les 17 et 18 Décembre 2024.**

Nous vous informons avoir reçu, il y a 72 h du Bureau Consulaire National (BCN), la lettre d'invitation pour cette AGO contenant les documents ci-après :

- 1- Rapport d'activités 2024 ;
- 2- Budget révisé 2024 ;
- 3- Rapport de gestion 2024 ;
- 4- Projet de Plan d'actions 2025 ;
- 5- Projet de budget 2025 ;
- 6- Plan Stratégique de la CCIA-G.

Malgré l'annonce du Rapport du Commissaire aux Comptes de la CCIA-G pour l'exercice 2023, aucune copie ne nous a été envoyée à date.

L'examen critique desdits documents révèle ce qui suit :

### **1- Exécution du Budget 2024.**

Ce budget prétendu appelé « exécuté » en 2024 qui se chiffre à 46.972.336.408 FG, n'a jamais été validé au cours de l'AGO du 24 Mai 2024.

## 2- Présentation de la Révision du Budget 2024.

Ce document obéit à l'observation citée au point 1.

## 3- Révision Budget 2024.

Ce document aussi obéit à la même observation que le point 1.

## 4- Rapport d'activités 2024 / CCIA-G du 1<sup>er</sup> Janvier au 15 Novembre 2024.

### - Principales réalisations.

#### • Organisation de la 1ere AGO.

Nous constatons avec regret que le budget 2024 n'a jamais été validé au cours de l'AGO du mois de Mai 2024, contrairement à ce qui est mentionné au point 6 de la page 3.

Dans le même document et ce qui est plus grave, le Bureau Consulaire National (BCN) affirme, entre autres, que « l'AGO du mois de Mai 2024 a été effectuée avec rigueur et efficacité..., malgré la non présentation du Plan d'actions et du Budget 2024 aux Elus de la CCIA-G pour adoption ».

Curieusement, l'absence de validation du Budget 2024 a été mentionnée à la page 11 (Défis rencontrés et ce, malgré les réalisations ont été faites).

## 5. Présentation du Budget 2025 et le Plan d'actions 2025.

Malgré la transmission des deux documents par le BCN aux Elus, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de les soumettre et de les approuver au cours de cette AGO programmée dans la mesure où il n'y a pas eu de plan d'actions et le Manuel de Procédure, Rapports du Commissaire aux Comptes et de la Cour des Comptes validés pour les exercices 2022, 2023 et 2024, malgré les exécutions qui en ont résulté.

### III- Suggestions :

Compte tenu de la gravité des faits sus mentionnés, nous proposons ce qui suit :

- 1- L'ajournement de l'AGO programmée pour les 17 et 18 Décembre 2024 en attendant l'issue judiciaire de ce dossier ;
- 2- La suspension des trois (3) ordonnateurs des dépenses déjà inculpés pour des infractions graves afin qu'ils puissent s'expliquer devant la Justice ; ceci permettra d'éviter d'accentuer les dysfonctionnements et la mauvaise gestion au niveau de notre Institution Consulaire.
- 3- La communication à toutes les parties des Conclusions de l'Audit que vous aviez initié depuis plus de quatre (4) mois ;

**Monsieur le Président,**

Nous sommes convaincus que la confirmation et l'application des propositions ci-dessus mentionnées permettront d'assurer le bon fonctionnement de la CCIA-G, la protection de l'image de notre Institution, de celle de notre pays et de consolider les efforts louables fournis par les Autorités et notamment par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Général d'Armée Mamadi DOUMBOUYA.

Conakry, le 10 Décembre 2024.

Les Représentants de la Partie Civile (Elus consulaires) :

1- Mohamed Lamine BALDE

 621 57 05 50

2- Moriba FOFANA

 628-13-20-53

3- Karamoko BERETE

4- Dr Saran KEITA

 622 08 8607

**Ampliations :**

- 1- Premier Ministre ;
- 2- Ministre de la Justice ;
- 3- Ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME ;
- 4- Commissaire Général près la Cour des Comptes ;
- 5- Secrétaire Exécutif de l'Agence Nationale de Lutte Contre la Corruption et la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
- 6- Procureur Spécial auprès de la CRIEF.